

## Charte de signature et de signalement des publications scientifiques (2021)

L'objectif de cette charte est d'assurer la reconnaissance des auteurs et la visibilité des publications scientifiques réalisées à l'École française de Rome (notamment lors des campagnes d'évaluation et des enquêtes bibliométriques).

La mention « École française de Rome » doit être utilisée comme suit, en fonction du statut des auteurs.

**1. Personnels scientifiques affectés à l'École française de Rome** (membres scientifiques, chercheurs ou enseignant-chercheurs en détachement, chercheurs contractuels, ingénieurs de recherche et d'étude) : « École française de Rome » après le nom de l'auteur. Toute autre mention, par exemple l'affiliation à un laboratoire ou à un programme de recherche, est placée à la suite, séparée par une virgule.

**2. Personnels en position d'accueil à l'École française de Rome** (boursiers, chercheurs résidents, chercheurs bénéficiant d'un soutien à la mobilité internationale du CNRS, chercheurs mis à disposition). La signature indique la position institutionnelle de l'auteur. La mention de l'École française de Rome doit être placée dans des remerciements en fin de contribution ou dans la première note de bas de page (éventuellement dans la thèse pour les doctorants ayant bénéficié de bourses de l'EFR).

- « Ce travail a bénéficié d'une aide de l'École française de Rome au titre de ... » (par ex. d'un accueil en qualité de boursier en décembre 2020 ; d'un accueil en qualité de chercheur résident du ... au ... ; d'un accueil dans le cadre du programme « Nom du programme » ; d'un accueil dans le cadre de la convention avec l'université de...) [préciser autant que possible les dates de la période d'accueil]
- « This work has received support from the École française de Rome under the... »
- « Questo lavoro ha ricevuto il sostegno dell'École française de Rome nell'ambito di... »

On procède de même une fois le séjour à l'EFR achevé, si la publication a bénéficié de l'accueil et/ou du financement de l'établissement.

**3. Les doctorants accueillis en partenariat avec une université** signent de leur affiliation principale (c'est-à-dire l'université d'inscription en doctorat, suivie de l'unité de recherche de rattachement) ; complètent après une virgule de séparation par « en partenariat avec l'École française de Rome ».

**4. Programmes inscrits au contrat quinquennal de l'École française de Rome.** La formule indiquée au point 2. est appliquée pour toutes les publications issues de ces programmes : « Ce travail a bénéficié d'une aide de l'École française de Rome au titre du programme « Nom du programme » (2022-2026) »

## 5. Financements fléchés

Les chercheurs contractuels employés par l'École française de Rome dans le cadre de financements fléchés (Agence nationale de la recherche, Commission européenne...) signent du nom de l'établissement (« École française de Rome »). Ils placent en fin de contribution ou en note de bas de page la mention du programme financé. Ex. : « *Ce travail a bénéficié* d'une aide de l'Agence Nationale de la Recherche portant la référence ANR-XXX [indiquer la référence] ».

Pour les publications issues de ces programmes, réalisées par des auteurs rattachés à d'autres institutions : signature de l'établissement d'appartenance ; mention de la référence de l'aide comme ci-dessus ; et, éventuellement, lorsqu'il a bénéficié, en sus, d'un soutien de l'EFR (accueil ou autre), ajout de cette mention : « et d'un soutien de l'École française de Rome ».

### Dépôt des publications dans la collection HAL-SHS de l'École française de Rome

L'École française de Rome a une collection sur l'[Archive ouverte HAL-SHS](#). Conformément à sa politique de diffusion des savoirs et de libre accès aux publications scientifiques, toutes les publications des personnels scientifiques de l'établissement, ainsi que les publications réalisées grâce à une aide de l'institution, doivent y être déposées par leurs auteurs : dépôt de la notice, accompagnée du texte intégral éditeur ou auteur lorsque cela est possible. Ce dépôt est signalé par les auteurs à la bibliothèque de l'École française de Rome, gestionnaire de la collection, afin d'être tamponné et, donc, rendu visible au sein de cette collection.